



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 ----  
 DEPARTEMENT DE L'YONNE  
 ----  
 ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
 ----  
 COMMUNE DE FLOGNY LA  
 CHAPELLE

**DELIBERATION DU CONSEIL  
 MUNICIPAL DE FLOGNY LA  
 CHAPELLE  
 N° 2022-49**

**Nombre de  
 conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 12

Exprimés : 13

L'an deux mille vingt-deux, le trois août, à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude DEPUYDT, Maire, suivant convocation du 29/07/2022.

Étaient présents : DEPUYDT Claude, THINEY Yolande, MANSANTI Franck, BOURIQUET Audrey, CHEVALLIER Pascal, DRUJON Nathalie, EL ATMANI Yamina, MAILLARD Frédéric, VIE Christophe, CAILLIET Jean-Bernard, ROY-CLEMANDOT Sophie-Laurence, BELKADI Salah

Excusé ayant donné pouvoir : RODRIGUES Michel (pouvoir à MANSANTI Franck)

Excusés : DENOMBRET Jean-Marie et ORTEGA JAGNEAU Aurélie

Secrétaire de séance : DRUJON Nathalie

**Transfert des terrains communaux sur le budget lotissement**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le dossier du lotissement « Les Déserts » ;
- Considérant qu'il y a lieu de transférer les terrains communaux concernés par le dossier du lotissement, sur le budget lotissement, à savoir :

- Une partie de C 539 (26 356 M<sup>2</sup>)
- AK 65 (1 506 M<sup>2</sup>)
- Une partie de AK 66 (340 M<sup>2</sup>)
- AK 233 (1 840 M<sup>2</sup>)
- AK 330 (644 M<sup>2</sup>)
- AK 331 (5 826 M<sup>2</sup>)
- AK 346 (133 M<sup>2</sup>)
- AK 347 (1 330 M<sup>2</sup>)
- AK 350 (1 654 M<sup>2</sup>)
- AK 351 (567 M<sup>2</sup>)
- AK 354 (1 343 M<sup>2</sup>)
- AK 68 (688 M<sup>2</sup>)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
 Par 11 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

- DECIDE de transférer tous les terrains communaux concernés par le dossier du lotissement, sur le budget lotissement, pour une somme de 22 000 Euros

Envoyé en préfecture le 29/08/2022

Reçu en préfecture le 29/08/2022

Affiché le 29/8/22 SLO

ID : 089-218901692-20220803-202249-DE

Pour extrait conforme,

Le 22/08/2022

Le Maire,  
Claude DEPUYDT.

